

Image not found or type unknown



Communauté, récompense, décès, héritage

Par **sayannes**, le **01/12/2009** à **16:05**

Bonjour, rnvoici ma question: nous devons nous marier. Mon futur mari possède une maison que nous finansons en commun depuis 2003. Après notre mariage nous ferons un crédit pour l'améliorer et la louer. Il est prévu un testament pour que le survivant puisse avoir l'usufruit de nos biens.rnQue se passerait-il, si je décédais ,par rapport à la récompense qui m'aurait été du (du fait de ma participation a l'amélioration de son propre bien) et appartenant à la communauté.rnAprès évaluation, mes enfants en seraient-ils les bénéficiaires (nous avons chacun deux enfants d'un mariage précédent) rnMerci de votre réponse